



Le Président,

**15.04.03**

## **Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière**

**Réunion du 15 octobre 2015**

**Titre : Financement de la rénovation énergétique globale  
des bâtiments et des énergies renouvelables**

### **I - En région Centre-Val de Loire : une action Energie volontariste depuis 2006**

Depuis les années 2000, la Région s'est investie avec volontarisme dans une politique énergétique et climatique : en 2006, avec la création du service Pôle Efficacité Energétique puis en 2011 avec l'élaboration du Plan Climat Energie Régional mais également en 2013 avec la participation au Débat sur la Transition Energétique et une déclinaison au niveau régional et locale de ce débat.

#### **I.1. Objectifs**

##### **I.1.a. Plan Climat Energie Régional**

Le Plan Climat Energie Régional a été élaboré avec un objectif ambitieux d'atteinte du facteur 4, c'est-à-dire de division par 4 (réduction de 75%) des émissions de Gaz à effet de serre.

Le Plan Climat Energie Régional, partie intégrante du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% entre 1990 et 2020 basée sur deux grandes priorités qui fondent les politiques régionales en la matière :

- Maîtriser d'abord la consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (efficacité et sobriété énergétique) ;
- Réduire la dépendance énergétique aux énergies fossiles en y substituant des énergies renouvelables.

Véritable document que la Région a voulu rendre à la fois stratégique et très opérationnel, le Plan Climat comprend 30 fiches actions réparties en 6 axes stratégiques parmi lesquels :

- des bâtiments économes et autonomes en énergies ;
- exploiter notre potentiel d'énergies renouvelables.

##### **I.1.b. Schéma Régional Climat Air Energie**

La Région a élaboré en concertation avec l'Etat, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en 2012. Le SRCAE a défini les orientations en matière de :

- maîtrise de la consommation énergétique ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction de la pollution de l'air ;
- valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région ;
- adaptation aux changements climatiques.

Et il a fixé des objectifs quantitatifs pour 2020, notamment :

- Une puissance installée de 3070 MW d'électricité d'origine renouvelable (dont 2 600 MW d'éolien, 253 MW de photovoltaïque et 217 MW d'hydraulique, biomasse et biogaz) ;
- Une réduction de 22 % des consommations d'énergie par rapport à 2008.

### **I.1.c. Débat National sur la Transition Energétique**

La Région Centre-Val de Loire a organisé le Débat National sur la Transition Énergétique sur son territoire, de l'automne 2012 à l'été 2013, par l'organisation d'un appel à initiatives et des débats décentralisés dans chaque département, sous l'égide de son Comité d'Orientation de la Politique Énergétique et Climatique (COPEC).

Elle a contribué à l'élaboration de l'objectif national de division par 2 des consommations d'énergie pour 2050 qui figure dans la loi de transition énergétique.

A la suite du Débat, elle a participé avec les régions Rhône Alpes et Aquitaine, à la Société de Financement de la Transition Energétique qui a étudié les outils de financements pour la rénovation des bâtiments tertiaires.

### **I.1.d Régionalisation du scénario Afterre**

En 2013, la Région a lancé une consultation pour la réalisation du scénario Afterre 2050. Ce scénario, créé et porté par l'association Solagro, vise à intégrer et articuler entre eux les constats et enjeux environnementaux et sociétaux majeurs concernant les systèmes agricoles et forestiers. Ses objectifs principaux sont :

- Construire un système agricole et sylvicole productif
- Diviser au moins par 2 les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture
- Proposer une vision socio-économique ambitieuse pour l'agriculture et la forêt

## **I.2. Dispositifs**

La Région participe au financement des **Espaces Info Énergie** dont les 20 conseillers apportent un conseil neutre et gratuit dans les 6 départements de la Région Centre-Val de Loire. En 2013, un guichet unique a été mis en place nationalement pour répondre aux questions des particuliers et des professionnels du bâtiment (Point Rénovation Info Service) : dans 4 départements, ce guichet unique est assuré par la structure porteuse de la mission d'Espace Info Energie (pour le 28-36-41-45) et dans les 2 autres, c'est l'Agence Locale de l'Energie (ALE 18 et 37) en lien avec le PACT.

Par ailleurs, seize plateaux techniques **Praxibat** de formation professionnelle ont été mis en place depuis 2013 dans des lycées professionnels, centres de formation d'apprentis et autres lieux, à la fois dans le domaine des énergies renouvelables et dans celui de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment (500 000 € d'investissement financés). Ainsi, en 3 ans, le réseau PRAXIBAT s'est développé dans chacun des 6 départements (lycée G.Breszka à St Jean de Bray, IUT d'Orléans, BTP CFA 45, BTP CFA 28 à Chartres, lycée Blaise Pascal à Châteauroux, BTP CFA 41 à Blois, Maison de l'Emploi de Romorantin, le lycée Martin Nadaud et BTP CFA 37 à St Pierre des Corps, l'entreprise Eneyria à Nazelles Negrin, Ligue de l'enseignement à Gracay, Technopôle de Bourges,...) Une carte des plateaux techniques est présentée en Annexe 1.

En outre, le **Plan Isolation** permet à des collectivités, souvent sensibilisées aux questions climatiques par l'accompagnement de la Région pour la mise en place d'Agendas 21 Locaux, de rénover leurs bâtiments publics par le biais :

- du dispositif **Energétis Collectivité**,
- des subventions dans le cadre des **Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale**,
- du **conseil en énergie partagé** qui permet aux petites collectivités de mutualiser les compétences d'un technicien énergéticien spécialisé et de mettre en place une politique énergétique adaptée à leur capacité financière.

Au-delà, le couple **Energetis-Isolaris** permet à la Région **de répondre à la forte attente exprimée par les particuliers désireux d'être accompagnés dans leurs projets de réduction de leur consommation énergétique**. Le dispositif Energetis, financé à plus de 60% par la Région, leur permet de disposer d'un audit énergétique neutre et opérationnel ; le Prêt Isolaris à taux réduit aide à la réalisation de travaux d'isolation, de mise en place d'installations solaires thermiques et de géothermie ;

Le concours **Ma Maison Eco** en région Centre-Val de Loire est un outil attractif pour les particuliers qui s'engagent selon des critères techniques ambitieux sur une construction à haute performance énergétique (type Maison Passive) ou une rénovation « BBC », via la labellisation ou par la mise en œuvre d'un bouquet de travaux proposé par le référentiel annexé au règlement du concours.

Pour les **copropriétés**, depuis 2010, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement des copropriétés qui consiste en un soutien à la réalisation de l'audit énergétique complété par un accompagnement post-étude assuré par les Espaces Info Energie (aide aux copropriétaires et aux syndicats dans la prise de décision pour le choix des travaux à réaliser, l'analyse des aides mobilisables et les propositions des entreprises).

L'appel à projets «**efficacité énergétique dans les bâtiments** », l'équivalent pour les bâtiments collectifs tertiaires ou d'habitation, a accompagné 60 projets lauréats, parmi lesquels notamment la rénovation de bâtiments communaux de la ville de Vendôme (41) ou encore la construction de logements sociaux « résidence les Magnolias » à St Jean de Braye (45); un bilan de l'appel à projet ainsi que 2 exemples de projets sont présentés en Annexe 2.

La Région Centre compte 178 000 **logements sociaux** gérés par 29 bailleurs, pour une population de 450 000 personnes. 43 % du parc social est estimé en étiquette E, F ou G, soit plus de 77 000 logements très énergivores. L'aide combinée de la Région et du FEDER a permis la rénovation de 3 650 logements, 1 653 atteignant le niveau étiquette C et 1 801 le niveau BBC rénovation, soit un gain d'énergie moyen de 61%, performance rarement atteinte dans les projets de rénovation. La Région a mobilisé le reliquat des fonds FEDER pour soutenir une deuxième vague de logements sociaux à hauteur d'un peu plus de 1 million d'euros.

Le **Plan Efficacité Energétique Lycées** est, depuis 2011, un investissement de la Région de 15M€ par an consacrés à la rénovation thermique des bâtiments des lycées ; Ces rénovations ont porté sur différentes natures de travaux : des travaux d'isolation des enveloppes, des travaux sur les chaufferies et les productions de chaleur, des travaux sur les réseaux électriques et de chauffage et toutes les composantes ayant effet sur l'efficacité du bâtiment (traitement de l'air, production d'eau chaude ...).On peut citer par exemple le Lycée Paul Louis Courier à Tours, où l'isolation par l'extérieur du bâtiment A a permis de ne pas chauffer pendant tout l'hiver 2014-2016. A ceci s'ajoute ce qui a été fait pour introduire des énergies renouvelables : création de chaufferies bois (5 actuellement Blaise Pascal, Subdray, En Forêt, Amboise, Jacques Cœur et Areines en projet) et raccordements sur des réseaux de chaleur urbains (7 depuis 2010 pour 13 raccordements actuellement effectifs). Enfin un accent a été mis sur le pilotage des

installations avec la remise en service ou l'installation de dispositifs de gestion techniques du bâtiment, particulièrement pour les 18 lycées qui ont été confiés en exploitation à l'équipe régionale pour l'exploitation énergétique des lycées.

La Région développe l'énergie solaire photovoltaïque par la mise en place de panneaux sur les couvertures des bâtiments, notamment sur son propre patrimoine, par un programme d'installation de centrales de production d'électricité solaire photovoltaïque pour l'auto consommation sur les toitures d'une vingtaine de lycées. La Région s'est également engagée dans un Contrat de Performance Energétique pour rénover 19 lycées, signé en 2010, pour une durée de 15 ans. Le rapport annuel 2014 de ce contrat indique que la performance pour l'année concernée est de 36% d'économie globale (en énergie finale). On pourra citer pour exemple la réalisation de travaux exemplaires au Lycée EREA François Truffaut de Mainvilliers pour lequel une isolation performante à été installée en 2010-2011.

La Région soutient le développement de la filière Bois Energie, notamment par le financement d'Arbocentre. L'appel à projet **Méthanisation** a permis la construction de démonstrateurs, avec participation du FEDER. La Région soutient également la Géothermie de très basse énergie, notamment par la création d'une marque régionale **GEOQUAL**, aujourd'hui intégrée dans la labellisation RGE «Reconnu Garant de l'Environnement».

Le dispositif **Prévéo**, prêt bonifié en collaboration avec la BEI, permet des investissements dans le domaine des énergies renouvelable et de la maîtrise de l'énergie. La Région Centre-Val de Loire a été la première Région à mettre en place un tel dispositif sur l'ensemble de ces thématiques.. Il a permis la mise à disposition d'une enveloppe de 150 M€ de la BEI au territoire régional pour le financement des projets en faveur des EnR ou de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. La Région est en discussion pour une prolongation d'un an. L'annexe 3 reprend le bilan du dispositif et la liste des projets financés.

### I.3. Résultats, bénéfiques pour l'emploi local non délocalisable

Les résultats des politiques diversifiées engagées par la Région Centre-Val de Loire ont permis de très fortes avancées en faveur de la transition énergétique. Au-delà des aspects de réduction de la consommation d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre qui découle de ces politiques, l'impact sur l'emploi local et sur l'activité économique a été considérable.

DISPOSITIF	PERIODE	NOMBRE DE PROJETS	PARTICIPATION REGION
Convention ADEME/Région : ENR thermiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• METHANISATION</li> <li>• BOIS ENERGIE</li> <li>• GEOTHERMIE</li> </ul>	2010-2014	Méthanisation : 17 unités en fonctionnement et 6 dossiers en 2014	3 600 000 €
ENR électriques : PHOTOVOLTAIQUE	2007-2009	29	831 642 €
Lycées Solaire photovoltaïque	2010-2014		100% 1 200 000 €

## **Bilan Prévéo:**

	<b>Nombre de projets financés</b>	<b>Montant total Prêts (Banque + BEI) - M€</b>	<b>Dont prêt BEI - M€</b>	<b>Montant total projets (M€)</b>
Bâtiments neufs	20	14.7	5.7	10,92
Rénovation énergétique	9	2.1	1.03	3,87
Biomasse	3	21. 2	17.7	37,64
Méthanisation	2	3.3	1.7	4,85
Géothermie	0	0	0	0,00
Eolien	1	18. 2	14.9	80,01
Solaire thermique	0	0	0	0,00
Solaire PV	77	23	9.37	29,06
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>82.5</b>	<b>50.4</b>	<b>166,34</b>

(liste des opérations en annexe 3)

<b>DISPOSITIF</b>	<b>PERIODE</b>	<b>NOMBRE DOSSIERS</b>	<b>PARTICIPATION REGION</b>	<b>INVESTISSEMENTS GENERES</b>
ISOLARIS	2007-2014	7 000	1,66 M€	32 M€
ENERGETIS	2012-2014	706	248 K€	430 000 € (prestation intellectuelle)
Ma Maison Eco	2009-2014	73 (dont 23 rénovations de type BBC)	154 800 €	3 650 000 €
Co-propriétés	2010-2014	89 audits (11 212 logements, soit 7% du parc)	332 364 €	674 247 € de prestation intellectuelle (audits)
PREVEO (partie bâtiments)	2012-2014	24	-	28 M€
Contrats Territoriaux PLAN ISOLATION : bâtiments publics et logements sociaux)	2010-2014	179	8,7 M€	17,9 M€
Rénovation BBC des Logements Sociaux	2010-2014	3 650 logements rénovés	2,5 M€ (et 9,6 M€ FEDER)	46,5 M€ 554 emplois maintenus ou créés dans le BTP
Lycées	2010-2015	19 lycées rénovés via le CPE 43 lycées rénovés (partiellement ou en globalité) via l'opération « efficacité énergétique des lycées)	100%	33 M€ pour le CPE 72,106 M€ pour les lycées hors CPE

Des projets mobilisant ces dispositifs sont présentés en Annexes (4 à 9).

## **II – Les nouveaux enjeux de la massification de la rénovation thermique et du développement des énergies renouvelables en région Centre-Val de Loire**

L'atteinte des objectifs de division des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 demande de tenir les objectifs suivants fixés dans les différents schémas adoptés ces dernières années :

- développer des énergies renouvelables comme prévu dans le SRCAE
- rénover thermiquement tous les bâtiments publics à un niveau BBC
- parvenir à un rythme de rénovation de l'ordre de 20 000 logements par an à un niveau BBC.

Les progrès de la démarche en Région Centre-Val de Loire nous amènent à identifier un certain nombre d'améliorations nécessaires.

### **II.1. L'efficacité énergétique dans l'habitat privé**

Les chantiers de rénovation déjà réalisés ont permis de démontrer la faisabilité technique des rénovations BBC de tous types de bâtiments et de maisons individuelles et de permettre aux professionnels du bâtiment de se familiariser aux techniques de rénovation basse consommation. Il faut maintenant,

#### **II.1.a- Améliorer l'offre :**

- Les particuliers sont désorientés face à des offres commerciales diverses et des témoignages de maîtres d'ouvrages déçus suite à l'expérience de la rénovation de leur maison ;
- Le recours à un maître d'œuvre pour les opérations de rénovation de maison individuelle ne se justifie pas toujours au vu du coût de la prestation proposée et de la qualité de la prestation constatée sur le terrain, mais l'absence de maître d'œuvre multiplie les interlocuteurs ;
- Les professionnels du bâtiment ne sont pas encore suffisamment structurés aujourd'hui pour intervenir sur ce segment de marché. Certains artisans et entreprises ne maîtrisent pas les techniques indispensables à une bonne performance énergétique. La réponse des professionnels du bâtiment aux demandes de la rénovation énergétique performante conduit généralement à des coûts trop élevés.

#### **II.1.b- Faciliter l'accès aux financements :**

- Les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique s'appuient sur des critères techniques différents, ce qui rend leur accès particulièrement difficile.
- 
- De nombreux particuliers motivés pour se lancer dans une démarche de rénovation sont bloqués par les capacités d'investissement nécessaires et ne reçoivent pas de réponse adaptée de la part de leur établissement bancaire.
- Le COPEC (Comité d'Orientation de la Politique Énergétique et Climatique de la Région) a commencé à étudier les différentes possibilités de financement innovant, en particulier de tiers-financement et de tiers-investissement (**voir ANNEXE 9**).

#### **II.1.c- Des solutions de rénovation globale et de longs termes :**

- Actuellement, le marché de la rénovation énergétique ne s'intéresse trop souvent qu'aux opérations très rentables et avec un temps de retour sur investissement court (10 ou 12 ans maximum). Dans la majorité des cas, ces rénovations se limitent au simple changement des systèmes énergétiques ou des ouvrants, et

très rarement à l'isolation des parois opaques pourtant plus efficace dans le temps. De telles rénovations ne sont ni ambitieuses ni efficaces. Ces choix hypothèquent les possibilités d'atteindre ensuite un haut niveau de performance énergétique puisque les économies d'énergie les moins rentables sont laissées pour une seconde rénovation. En procédant de la sorte, on empêche l'atteinte d'un optimum économique.

- Soutenir la massification de la rénovation énergétique globale, c'est aussi soutenir la filière bâtiment, contribuant ainsi au maintien et au développement d'activités économiques non délocalisables : rénovation de 1 000 logements niveau BBC rénovations déclenchent un investissement de 40 M€ en moyenne, ce qui a été estimé au maintien d'environ 200 emplois.

## **II.2. Les énergies renouvelables**

La Région affiche une priorité à la maîtrise de l'énergie mais déploie également, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, une politique de soutien aux énergies renouvelables. Les énergies renouvelables **électriques** bénéficiant de revenus liés au tarif de rachat de l'électricité, la Région concentre son intervention sur les énergies renouvelables **thermiques** (bois-énergie, géothermie, méthanisation), favorisant ainsi la structuration des filières et le développement d'emplois locaux.

Les principaux obstacles qu'il nous faut encore franchir portent essentiellement sur :

Pour les énergies électriques, l'acceptabilité par les collectivités et les populations de projets trop souvent initiés de l'extérieur ;

Pour la géothermie, un manque de notoriété et d'expertise ;

Pour le bois et la méthanisation, la gestion rationnelle des gisements.

## **III – Une urgence et des opportunités**

### **III.1. Implication dans la préparation de la COP 21**

Le dernier rapport du Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat ne laisse plus de doutes sur les origines anthropiques du dérèglement climatique, sur la nécessité de limiter le réchauffement global à 1,5°C.

Pour ce faire, il ne faut pas dépasser plus de 20% des ressources d'énergie fossile déjà connues.

Il est donc nécessaire que la Conférence Internationale sur le Climat de Paris en décembre 2015 débouche sur un accord global et contraignant de réductions de gaz à effet de serre.

Fortement mobilisée pour la réussite de la conférence mondiale, notre Région s'est engagée en :

- soutenant les initiatives des différents acteurs (groupements, associations, collectivités, entreprises) de la région,
- participant au Débat Citoyen planétaire du 6 juin 2015 et en soutenant son organisation en Mauritanie avec laquelle nous avons une politique de coopération décentralisée ancienne et fructueuse,
- participant au Sommet Mondial des Territoires à Lyon les 1er et 2 juillet 2015. Lors de ce Sommet, les collectivités infranationales ont affirmé leur rôle primordial dans la réussite de la transition énergétique.



La Région Centre-Val de Loire, partie prenante de ce sommet, entend assumer ses responsabilités.

### **III.2. Actualisation du Plan Climat Energie Régional**

Notre PCER a déjà 4 ans et le temps est venu d'engager son actualisation, la loi prévoyant une évaluation tous les 5 ans

L'actualisation du PCER sera en outre rendue nécessaire par son intégration dans le nouveau Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prévu par la Loi NOTRe.

### **III.3. Dispositions de la Loi de Transition énergétique**

Cette Loi apporte des outils majeurs de renforcement de la transition énergétique :

- Elaboration en 2016 d'un programme d'Efficacité Energétique (intégrant le SRADDET) qui comprendra une planification du déploiement des Plateformes Locales de Rénovation Energétique de l'Habitat (PLREH) qui assurent un guichet de proximité, les Régions assurant la coordination et la mutualisation d'un certain nombre de services complexes sur le financement notamment.
- la mise en place sur tout le territoire, d'un service public dédié à l'efficacité énergétique s'appuyant sur un réseau de plateformes territoriales ;
- l'instauration d'une obligation de rénovation énergétique lors de travaux sur les façades ou les toitures ;
- l'élaboration d'un carnet numérique de suivi et d'entretien du bâtiment.
- la création d'un fonds de garantie et une enveloppe spéciale « Transition Energétique » gérés par la Caisse des Dépôts ;
- l'incitation au financement participatif (citoyens, associations, collectivités) des projets d'énergies renouvelables.

Elle apporte en outre des précisions sur le fonctionnement des sociétés de tiers financement.

## **IV – Les réponses de la Région**

**L'ensemble des dispositifs de la Région constitue la base solide de ce qui demain pourra constituer un service public régional de l'énergie qu'il s'agit de compléter et structurer.** Dans le domaine du bâtiment, le Plan Bâtiment Durable Régional offre d'ores et déjà un cadre qu'il conviendra d'adapter à la mise en œuvre effective d'un service public régional.

### **IV.1. Plan Bâtiment Durable**

En décembre 2013, la Région Centre-Val de Loire a signé une convention de régionalisation du Plan Bâtiment Durable (PBD) National, articulé avec le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) lancé par le Président de la République en mars 2013, pour décliner localement les objectifs et les outils à développer sur son territoire : ainsi, c'est un objectif de rénovation de 20 000 logements par an et de 850 000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires qui a été fixé.

Dans le cadre du PREH, l'Etat propose le programme « Habiter Mieux » comportant des audits thermiques préalables (menés par les opérateurs PACT) et une aide aux travaux d'économies d'énergie, isolation et systèmes de chauffage, d'environ 14 millions pour l'année 2014 et de 18 millions pour 2015.



Ce Plan constitue l'outil opérationnel qui doit permettre d'adopter la bonne trajectoire pour l'atteinte du facteur 4 et de profiter pleinement de l'opportunité offerte en termes d'emploi et d'activité économique durable, relatives au grand chantier de la rénovation des logements.

Il se compose de 3 axes :

- Ingénierie financière et technique:
  - améliorer, créer et simplifier les outils financiers incitatifs dédiés à la rénovation énergétique performante des bâtiments
  - mettre en œuvre des accompagnements techniques permettant de rassurer les maîtres d'ouvrage et les financeurs en leur apportant l'assurance d'un projet bien conçu générant les économies d'énergie prévues.
- Compétences et qualification des professionnels : proposer une offre de travaux répondant qualitativement à l'atteinte de performances énergétique élevées des bâtiments.
- Implication des territoires : l'échelon local est indispensable pour mobiliser les citoyens afin d'amplifier la dynamique de la rénovation énergétique, les collectivités dites de « proximité » ont un rôle majeur et doivent s'impliquer.

## **IV.2. Dispositifs pour l'habitat privé**

La Région a fait le choix de territorialiser l'intervention sur le bâtiment privé par la mise en place de plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, la Région a commencé dès 2014 à soutenir la mise en place de ces plateformes qui doivent développer un programme d'actions composé de 3 piliers :

- 1/ L'information et la sensibilisation des particuliers du territoire visé en s'appuyant sur une stratégie de communication élaborée pour parvenir à l'identification précise de zones d'habitat (périmètre plus ou moins large) à engager en priorité dans un processus de travaux de rénovation énergétique.
- 2/ Une montée en compétence des professionnels du bâtiment (qui sera articulée avec les processus nationaux comme RGE), un travail sur la maîtrise des coûts des travaux et sur l'éclosion de regroupement d'artisans capable de proposer une offre de rénovation globale de l'habitat.

Pour développer ce volet, la Région (avec une 1ère enveloppe de 45 000 €) et la DIRECCTE interviendront en complément des fonds de formation professionnelle pour financer un cursus de formation-action en partenariat avec les Régions Alsace et Rhône Alpes dans le cadre du dispositif DOREMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuels). Le dispositif EDEC « Engagement pour le Développement des Emplois et des Compétences » créé à cet effet, s'inscrit dans le cadre établi par la charte de « mobilisation nationale et territoriale en faveur de la formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments et l'appropriation de l'innovation dans la construction » signé, le 27 mai 2015, par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, l'ARF, l'ADEME, la FFB, la CAPEB, la SCOP BTP, l'AQC, le CSTB et le Plan Transition Numérique.

- 3/ L'Offre Unique de Financement qui consiste à offrir aux particuliers une offre clé en main quant au financement de leurs travaux ; une offre globale alliant l'offre

technique de travaux (et le groupement d'entreprises) et le plan de financement, devrait inciter à passer à l'acte.

Trois territoires sont déjà engagés dans la mise en œuvre de ce dispositif: le Pays Gâtinais/ Agglomération de Montargis, l'agglomération de Blois et le Pays Touraine Côté Sud. D'ici à fin 2015, 2 autres territoires devraient s'engager : l'agglomération de Bourges et le Pays Perche.

La généralisation de ces plateformes posera à l'avenir des questions d'ingénierie et d'accompagnement. C'est pourquoi il conviendra d'étudier les points suivants :

- Comment développer l'expertise financière et proposer des outils concrets pour la mise en place du guichet unique et de l'offre unique de financement ?
- Un opérateur de tiers-financement (direct ou indirect) et un fonds de garantie (avec un conventionnement avec la BEI) devront-ils être créés ? (voir ANNEXE 9)
- Comment déployer au mieux nos dispositifs Energetis et Isolaris au service des plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat ?
- Est-il possible et souhaitable de développer un système de garantie de performance ainsi qu'un suivi après travaux ?
- Comment pourrions-nous mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie pour contribuer au financement de la Rénovation Energétique ?
- Comment faire participer les organismes de logements sociaux, ayant bénéficié du FEDER, aux travaux des plateformes ?

### **IV.3. Dispositifs pour les bâtiments publics**

Grace à la politique des contrats de solidarité territoriale (CRST), les collectivités de la région Centre-Val de Loire sont en avance au plan national pour la connaissance et la rénovation thermique de leur patrimoine bâti.

Le soutien de la Région pourrait toutefois s'étendre à une mutualisation des moyens de financement.

Le modèle pourrait être celui de la Société Publique Locale mise en place en Région Rhône Alpes.

Il conviendra donc d'étudier la faisabilité d'un fonds d'investissement multi-partenarial pour la rénovation des bâtiments publics : statut juridique, composition, financement, intégration d'un volet d'assistance technique.

### **IV.4. Energies renouvelables**

La Région soutient le financement participatif des énergies renouvelables. Elle est actuellement actionnaire de la SEM ENR d'Issoudun (Cf. détail de l'actionnariat en Annexe 10)

Dans le cadre d'un accord national de l'ADEME avec l'association Energie Partagée, la Région étudiera la possibilité de soutenir l'action de cette association pour favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables impliquant les citoyens.

Les questionnements suivants sont à étudier :

- Quelles sont les opportunités de créer une SEM régionale Energie Renouvelable ou de favoriser la création de SEM locales ?,
- Quelles seraient les modalités potentielles de participation des citoyens à ces structures ?,

- Existe-il des liens possibles entre les SEM locales avec des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat ?

#### **IV.5. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

La Région Centre-Val de Loire dispose de bases solides pour s'engager dès aujourd'hui dans la mise en œuvre d'un véritable Service Public de l'Energie (Cf Schéma en Annexe 11).

L'article 22 de la loi Transition Energétique définit le service public de la performance énergétique de l'habitat qui s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Ces plateformes sont prioritairement mises en œuvre à l'échelle d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ce service public est assuré sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la définition de ces plateformes, le texte laisse à libre interprétation le contour et le contenu du service public de la performance énergétique en laissant aux collectivités la possibilité de soutenir l'action des plateformes par les outils complémentaires de leur choix (outils de financement, outils techniques...). Ce service public sera donc à l'image de ce que la collectivité souhaitera y intégrer.

Pour prolonger l'engagement de la Région Centre-Val de Loire dans la transition énergétique, il convient de mener une étude sur les points énoncés ci-dessus.

Une telle étude comportera un parangonnage des solutions retenues dans d'autres régions françaises et elle devra s'appuyer sur :

- La dynamique d'acteurs mise en place par le Plan Bâtiment Durable régionalisé.
- L'action collective des bureaux d'études thermiques créée par la Région en 2009 et animée actuellement par Envirobat Centre ; ces acteurs devront être mobilisés pour leur expertise technique en matière de rénovation énergétique de l'habitat. Parmi eux, 15 entreprises sont déjà prestataires de la Région pour le dispositif Energétis Particuliers et 10 sont prestataires du dispositif Energétis Collectivités.
- Le partenariat fort avec la DREAL et l'ADEME qui gèrent les dispositifs nationaux, notamment ceux du dispositif « Habiter Mieux » de l'ANAH pour les publics modestes et très modestes. L'ADEME dispose quant à elle d'une expertise forte sur les modèles économiques de développement des ENR.
- Le partenariat déjà engagé avec la Banque Populaire, le Crédit Mutuel, le CIC et le Crédit Agricole dans le cadre du dispositif Isolaris et celui engagé avec la BEI pour le dispositif Prévéo.
- Les conseillers Espace Info Energie qui assurent un rôle essentiel auprès des particuliers et qui jouent déjà le rôle d'interface avec les partenaires bancaires pour Isolaris, rôle de tiers-vérificateur.
- Le travail engagé depuis plusieurs années pour la montée en compétences des professionnels du bâtiment, en lien avec les organisations professionnelles, CAPEB et FFB et les chambres de Métiers et de l'Artisanat.

## **V - PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

### **L'Assemblée plénière, réunie le 15 octobre 2015**

#### **Décide :**

- d'engager la Région Centre-Val de Loire dans la création d'un Service Public Régional de l'Energie (SPRE) tel que prévu par la loi, sur la base de l'ensemble des politiques développées ces dernières années,
- d'engager une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans la perspective de la mise en œuvre de ce Service Public Régional de l'Energie (SPRE) en mobilisant une enveloppe de 200K€,

**François BONNEAU**